



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2020 EN VISIOCONFÉRENCE,
CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 26 AVRIL 2020.**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Eric Westram, président
Madame Sylvie Surprenant, vice-présidente
Madame Marlene Cordato, déléguée
Monsieur Jean Comtois, délégué
Monsieur Philip Panet-Raymond, représentant
Monsieur Luc Vézina, représentant
Madame Christine Beaudette, représentante
Monsieur Patrick Archambault, représentant

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis Lanouette, directeur
Me Sandra De Cicco, secrétaire corporative
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint
Monsieur Chrystian Schryburt,

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et constate le quorum. Il déclare l'assemblée ouverte, il est 9 h 31.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-09-106

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;
 - 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 août 2020;
4. Direction générale;
 - 4.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
 - 4.2 ADJUDICATION DE CONTRAT – Achat et confection de vêtements pour policiers et certains membres du personnel civil



No de résolution
ou annotation

5. Technologies;
 - 5.1 AUTORISATION SIGNATURE – Renouvellement du contrat de service – applications financières – PG Solutions
 - 5.2 AUTORISATION SIGNATURE – Renouvellement du contrat de service – applications policières - Emergensys
6. Ressources humaines;
 - 6.1 DÉPÔT – lettre de démission – sergent-détective – Benoit Chevrier
 - 6.2 EMBAUCHE – poste contractuel de technicienne en travail social – Mme Catherine Murray-Truchon
7. Finances;
 - 7.1 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – 1 001 499,03 \$;
8. Régime de retraite;
9. Affaires juridiques;
10. Avis de motion ou adoption de règlements;
11. Affaires nouvelles;
12. Période de questions;
13. Clôture et levée de l'assemblée.

3. SECRETARIAT CORPORATIF

3.1

2020-09-107

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2020

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 août 2020 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant
APPUYÉ par Marlene Cordato
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 27 août 2020 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du *Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.



No de résolution
ou annotation

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1

2020-09-108

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

4.2

2020-09-109

ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT ET CONFECTION DE VÊTEMENTS POUR POLICIERS ET CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL CIVIL

ATTENDU QUE le ou vers le 22 juillet 2020, la Régie a fait publier dans le journal Nord Info et par voie électronique sur SEAO un appel d'offres relativement à la confection et l'achat de vêtements pour policiers et certains membres du personnel civil (contrat de deux ans) (lot 1 : chemises, lot 2 : pantalons, lot 3 : vêtements divers, lot 4 : imperméables);

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises ont déposé leurs soumissions au plus tard le 3 septembre 2020 à 10, soit la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des soumissions;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions à laquelle ont assisté deux (2) témoins, les soumissionnaires et les montants soumissionnés suivants ont été déclarés à haute voix et notés par la secrétaire corporative;

Soumissionnaires	Prix soumissionnés – années 2020-2022 (taxes incluses)
CFM uniformes inc	42 224,57 \$ (LOT 1) 28 191,87 \$ (LOT 2)
Surprenant et fils	109 023,90 \$
Centre du travailleur FH	111 114 86 \$
Utility inc. Division Unisync	115 749,93 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité de chaque soumission au document d'appel d'offres et l'analyse des prix soumissionnés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adjuger le contrat par lot, au soumissionnaire qui a présenté la plus basse offre conforme, et ce, conformément à l'article 24 du document d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de service – télécommunications et ressources matérielles à cet égard;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Marlene Cordato
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ADJUGER le contrat relatif à la confection et l'achat de vêtements pour policiers et certains membres du personnel civil au plus bas soumissionnaire conforme par lot, soit pour les lots 1, 3 et 4 à la compagnie Surprenant et fils, selon l'offre déposée par cette compagnie à des montants approximatifs (taxes incluses) de 32 256,24 \$ (lot 1), 38 499,38 \$ (lot 3) et 6 070,68 \$ (lot 4) et pour le lot 2 à la compagnie Utility inc. Division Unisync, selon l'offre déposée par cette compagnie au montant approximatif (taxes incluses) de 21 560,00 \$ (lot 2);

QUE le contenu du document d'appel d'offres, de l'offre et des documents afférents constitue le contrat entre la Régie et Surprenant et fils inc. (lots 1, 3 et 4) et entre la Régie et Utility inc. Division Unisync (lot 2);

QUE sur réception de la présente résolution, les contrats deviennent complets sans autre formalité ou avis;

D'AUTORISER, le cas échéant, le directeur de service – télécommunications et ressources matérielles à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision ;

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires des postes numéro 02-210-11-650.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat 2020-15.

5. TECHNOLOGIES

5.1

2020-09-110

AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE – APPLICATIONS FINANCIÈRES – PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat de service des applications financières avec la compagnie PG Solutions;

CONSIDÉRANT l'article 573.3 paragraphe 9 de la *Loi sur les cités et villes* à l'effet que les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

CONSIDÉRANT la nature du contrat concerné;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de service – technologies de l'information, d'autoriser la conclusion du contrat concerné de gré à gré;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato
APPUYÉ par Sylvie Surprenant
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la conclusion de gré à gré du contrat de service des applications financières entre la Régie et la compagnie PG Solutions pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour un montant de 27 231,83 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER la signature par le directeur de service – technologies de l'information, pour et au nom de la Régie, du contrat concerné;

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-190-00-414.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat 2020-13.

5.2

2020-09-111

AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE – APPLICATIONS POLICIÈRES - EMERGENSYS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat de service des applications policières avec la compagnie Emergensys;

CONSIDÉRANT l'article 573.3 paragraphe 9 de la *Loi sur les cités et villes* à l'effet que les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

CONSIDÉRANT la nature du contrat concerné;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de service – technologies de l'information, d'autoriser la conclusion du contrat concerné de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Marlene Cordato
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la conclusion de gré à gré du contrat de service des applications policières entre la Régie et la compagnie Emergensys pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour un montant de 67 897,80 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER la signature par le directeur de service – technologies de l'information, pour et au nom de la Régie, du contrat concerné;

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-210-11-414.



No de résolution
ou annotation

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat 2020-14.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1

2020-09-112

DÉPÔT – LETTRE DE DÉMISSION – SERGENT-DÉTECTIVE – BENOIT CHEVRIER

VU la réception d'une lettre de M. Benoit Chevrier avisant la Régie de sa démission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato
APPUYÉ par Sylvie Surprenant
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la lettre de démission de M. Benoit Chevrier, datée du 31 août 2020 (démission effective le 23 septembre 2020);

DE CONFIRMER la date effective de démission ci-haut mentionnée.

Le conseil et la direction remercient M. Benoit Chevrier pour toutes ses années de loyaux services au sein de la communauté et lui transmettent leurs meilleurs vœux dans le cadre de ses nouveaux défis professionnels.

6.2

2020-09-113

EMBAUCHE – POSTE CONTRACTUEL DE TECHNICIENNE EN TRAVAIL SOCIAL – MME CATHERINE MURRAY-TRUCHON

CONSIDÉRANT la lettre d'entente no 16 créant le poste de technicien(ne) en travail social;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un poste contractuel à durée déterminée;

CONSIDÉRANT le processus de sélection entrepris pour combler le poste;

VU les recommandations du comité de sélection de procéder à l'embauche de Mme Catherine Murray-Truchon à titre de technicienne en travail social;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato
APPUYÉ par Sylvie Surprenant
et **RÉSOLU** à l'unanimité,



No de résolution
ou annotation

D'EMBAUCHER Mme Catherine Murray-Truchon au poste contractuel à durée déterminée de technicienne en travail social, sujet aux dispositions de la lettre d'entente no 16, et ce, à compter du 28 septembre 2020 ;

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités du poste budgétaire numéro 02-210-05-142.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2020-16.

7. FINANCES

7.1

2020-09-114

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – 1 001 499,03 \$

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques (no 23805 à 23899 inclusivement), et ce, au cours du mois d'août totalisant un montant 1 001 499,03 \$.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Aucun sujet.

9. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun sujet.

10. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun sujet.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

2020-09-115

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,
EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'assemblée soit levée, il est 9 h 33.

Monsieur Éric Westram
Président

Me Sandra De Cicco
Secrétaire corporative